

PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ANDOLSHEIM

séance du 9 décembre 2024

Sous la présidence de M. Christian REBERT, maire, la séance est ouverte à 20 heures.

Membres en exercice : 18

Quorum : 10

Date de convocation : 03/12/2024

Présents :

M. Christian REBERT, maire

Mme Elisabeth BRAESCH

M. Raymond HUSSER

Mme Pascale HERRGOTT

M. Francis BONZON

M. Michel SCHWARTZ

Mme Sylvie ROSINA

M. Jean-Philippe STARCK

M. Jacques SCHWARTZ

Mme Alexa FORNARA

M. Marc JEANVOINE

Mme Stéphanie RITZENTHALER

Mme Anne-Lucie DANJEAN

M. Mehdi BAUER

M. Stéphane FRANCK

Ont donné procuration :

Mme Pauline HAMRAOUI à Mme Stéphanie RITZENTHALER

Mme Liliane HUSSER à Mme Sylvie ROSINA

Mme Catherine RUPPEL à Mme Anne-Lucie DANJEAN

Secrétaire de séance :

Mme Alexa FORNARA, conseillère municipale, assistée par Mme Katia TRICOT, secrétaire générale

M. le maire ouvre la séance. Le quorum étant atteint, l'assemblée a qualité pour délibérer valablement.

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu de la dernière réunion et signature du registre des délibérations
2. Ouverture des crédits d'investissement
3. Location des terres agricoles
4. Renouvellement de la convention territoriale globale
5. Rapport des commissions communales et des délégués aux syndicats intercommunaux
6. Divers

Point 1 – Approbation du compte-rendu de la dernière réunion et signature du registre des délibérations

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 18 novembre 2024.

Point 2 – Ouverture des crédits d'investissement

Rapporteur : M. le maire

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Le montant des dépenses réelles d'investissement inscrites au budget primitif 2024 (hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts » et hors restes à réaliser) s'élève à 2 188 793,26 €. Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 547 198,31 €, soit 25% de 2 188 793,26 €.

Vu l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu les crédits ouverts en section d'investissement sur le budget 2024,

Considérant la nécessité d'ouvrir les crédits d'investissement sans attendre l'adoption du budget primitif 2025,

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

- d'autoriser M. le maire ou son représentant à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des opérations réelles d'investissement ouvertes au budget de l'exercice précédent, hors remboursement d'emprunt, selon la répartition suivante :

TOTAL BP 2024				
Chap./Articles	Désignation	Total BP 2024	Montant autorisé	Montant demandé
20	Immobilisations incorporelles	31 700,00 €	7 925,00 €	
204	Subventions d'équipement versées	342 009,93 €	85 502,48 €	
21	Immobilisations corporelles	1712533,33 €	428133,33 €	
23	Immobilisations en cours	102550,00 €	25637,5 €	
458	Comptabilité distincte rattachée	447 542,93 €	111 885,73 €	
TOTAL		2 636 336,19 €	659 084,02 €	556 500,00 €

RÉPARTITION DU MONTANT			
2031	Frais d'études, rech. & dév. & frais d'insertion	Solde frais d'études complexe sportif	1 000,00 €
20422	Bâtiments et installations	Subvention d'équipement	11 500,00 €
2117	Bois et forêts	Plan rebond	5 000,00 €
21312	Bâtiments scolaires	Acquisition système de contrôle des accès, vidéophone et porte	25 000,00 €
21318	Autres bâtiments publics	Acquisition fenêtres	20 000,00 €
2152	Installations de voirie	Rénovation parc éclairage public et panneaux de signalisation	60 000,00 €
21568	Autre mat et outil d'incendie et de défense civile	Aménagement fourgon pompe tonne	25 000,00 €
2158	Autres install., matériel et outillage techniques	Outillage service technique	2 000,00 €
21838	Autre matériel informatique	Acquisition de matériel informatique	5 000,00 €
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	Acquisition de mobilier	2 000,00 €
2313	Constructions	Solde aménagement complexe sportif	400 000,00 €
TOTAL			556 500,00 €

- De reprendre ces crédits lors du vote du budget primitif 2025.

Point 3 – Location de terre agricole

Rapporteur : M. le maire

Par délibération du 6 septembre 2024 la commune a acquis un bien sans maître cadastré section 42 n°25 (Tannerschlag à Andolsheim) d'une contenance de 1178 m².

Cette parcelle est actuellement exploitée par un agriculteur avec lequel il convient de conclure un bail rural pour l'exploitation de la parcelle et d'en fixer le prix de location.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L. 411 et suivants du code rural et de la pêche maritime,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 16 octobre 2023 fixant les minima et maxima des barèmes des nouveaux baux,

Vu la délibération du conseil municipal n°D-2024-03-05 du 11 mars 2024,

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE

- de fixer le tarif de location du terrain désigné ci-après de la manière suivante à compter du 1^{er} janvier 2025 :

Désignation cadastrale	Contenance	Nature	Montant du loyer proposé par are
Section 42 n°25	11,78 a	T	1,63 €

- que le bail sera conclu pour une durée de 9 ans renouvelable
- que le prix pourra être révisé à l'échéance du bail par délibération du conseil municipal

CHARGE

- M. le maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération et notamment d'établir le bail à ferme correspondant.

Point 4 – Renouvellement de la convention territoriale globale

Rapporteur : Mme BRAESCH

La convention territoriale globale (CTG) signée entre Colmar Agglomération et la CAF du Haut Rhin arrive à échéance cette fin d'année. Le périmètre d'intervention de la politique familiale étant porté au niveau intercommunal, la commune d'Andolsheim a été intégrée à la dernière convention cadre 2020/2024.

Depuis 2021, un projet social de territoire a pu être élaboré, reposant sur un diagnostic des besoins des familles et un programme d'actions. Celles-ci ont été coconstruites au travers des différentes rencontres avec les acteurs et partenaires sociaux actifs présents sur le territoire de Colmar Agglomération :

- 4 réunions partenariales sur le diagnostic,
- 5 groupes de travail thématique dont 2 ateliers de concertation,
- 3 assises des acteurs enfance-jeunesse et animation,
- 1 enquête des habitants allocataires du territoire.

Afin de conduire les différentes phases du projet social, 17 comités techniques ont été organisés ainsi que 6 comités de pilotage.

La dimension financière du contrat est formalisée par les conventions d'objectifs et de financements. La CAF s'engage à maintenir jusqu'en 2029 son soutien financier aux structures présentes sur le territoire. Il est à noter que les postes de pilotage, ayant évolué vers des postes de « chargé(e) de coopération CTG », seront financés uniquement à l'échelle de Colmar Agglomération.

La future convention cadre 2025/2029 sera signée par Colmar Agglomération, renouvelant ainsi un point de coordination unique des politiques familiales sur la base d'un bassin de vie. Ses objectifs porteront sur l'ingénierie et la mise en place d'actions, prioritairement dans les champs de l'action sociale, le logement, l'enfance et la jeunesse, l'animation, la parentalité et par la présence de la commune d'Andolsheim au sein du comité de pilotage.

Considérant l'importance de poursuivre cette approche territoriale cohérente en matière de politiques et de prestations familiales, basée sur un diagnostic partagé réalisé par Colmar Agglomération, ainsi que la mise en œuvre d'un projet stratégique global et sous réserve d'une délibération concordante de Colmar Agglomération et de ses communes membres.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE

- la signature de l'ensemble des conventions d'objectifs et de financement avec la CAF et leurs avenants, dont les modèles seront déclinés par structure (EAJE, RAM, ALSH, ludothèque), sur la base des exemples joints en annexe
- la signature de la future convention-cadre 2025- 2029 entre Colmar Agglomération et la CAF du Haut-Rhin

AUTORISE

- M. le maire ou son représentant à signer ce nouveau contrat et ses éventuels avenants, ainsi que toutes les pièces nécessaires à son exécution.

Point 5 – Rapports des commissions communales et des délégués aux syndicats intercommunaux

Commission de l'urbanisme :

La commission s'est réunie ce jour et a examiné 2 certificats d'urbanisme d'information et une déclaration d'intention d'aliéner ainsi qu'un permis de démolir, deux déclarations préalables, un permis de construire et une autorisation de travaux.

Commission travaux et bâtiments :

Les travaux suivants ont été réalisés ce dernier mois :

- Bornage de parcelles dans le prolongement de la rue du Nord en vue de son futur élargissement et de sa future intégration dans le domaine public ;
- Travaux d'enrobés temporaires dans la rue de l'III ;
- Vérification des installations sportives ;
- Remplacement de mâts d'éclairage public pour mise à hauteur conforme dans la rue des Cosaques et l'impasse des bouleaux ;
- Plantations, mise en place des décrottoirs, installation de cendriers et d'un dispositif anticalcaire au CASA ;
- Installation de la fibre à l'école maternelle ;
- Remplacement du serveur informatique à la mairie ;
- Remplacement de deux électrovannes à la mairie ;
- Fabrication d'une barrière amovible pour limiter l'accès motorisé à l'aire de jeux sans gêner l'accès des poussettes et des personnes à mobilité réduite.

Commission des affaires rurales :

L'association foncière réunira son bureau le 24 janvier prochain.

Commission de la vie scolaire et périscolaire :

À la suite de l'appel à la grève du jeudi 5 décembre, un seul enseignant s'est déclaré gréviste à l'école élémentaire. Les parents ont été prévenus, les enfants répartis dans les classes.

Une réunion a été organisée avec le périscolaire afin d'aborder notamment la question du budget.

Commission de la communication :

Les brochures concernant la Libération de la Poche de Colmar seront distribuées entre le 10 et le 20 décembre à la demande de Colmar Agglomération. Il y sera inséré l'invitation de l'UNC pour la commémoration de la Libération.

Commission de la jeunesse et des sports :

La soirée du Téléthon s'est bien déroulée avec 298 entrées et 2.538,60 € collectés. M. BONZON remercie toutes les personnes présentes et celles ayant contribué à la bonne réalisation de cet événement.

Commission des affaires culturelles :

Mme RITZENTHALER rappelle la représentation théâtrale de Sigo Planch' le 1^{er} février 2025 à la salle des fêtes.

Commission de l'environnement et du développement durable :

Les zones d'accélération pour les énergies renouvelables concernant le photovoltaïque et la géothermie, seules énergies retenues comme possibles à Andolsheim ont été arrêtées.

En ce qui concerne la prochaine journée citoyenne, une sélection devra être opérée parmi toutes les propositions de chantiers.

Commission de l'embellissement et du cadre de vie :

Les décorations de Noël sont en place. M. le maire félicite la commission.

Commission de la sécurité civile :

Le DICRIM (document d'information communal des risques majeurs) est en cours de mise à jour.

Commission mémoire et patrimoine :

Les membres de la commission travaillent sur l'organisation des festivités du 80^{ème} anniversaire de la Libération. La commission est à la recherche de volontaires pour assurer la sécurité pendant le défilé.

Commission consultative des sapeurs-pompiers :

La cérémonie de la Sainte Barbe du 7 décembre s'est tenue à Sundhoffen. Trois jeunes ayant achevé leur cursus ont été mis à l'honneur. Par ailleurs, le corps d'Andolsheim compte désormais un deuxième chef d'agrès incendie.

Centre communal d'action sociale :

La collecte au profit de la Banque Alimentaire a été fructueuse. Le CCAS remercie chaleureusement les donateurs.

Au cours de la réunion du CCAS du 2 décembre, il a été décidé de fixer à 73 ans l'âge de participation à la fête des aînés à compter de l'édition 2026. Les invitations au repas de 2025 ont été distribuées et une réponse est souhaitée pour le 20 décembre 2024. À l'instar de l'an dernier, la carte du menu et la décoration des tables seront réalisés par le périscolaire.

Un représentant de l'association Amaëlles a présenté l'accueil de jour destiné aux personnes de plus de 60 ans. L'objectif est de stimuler les capacités cognitives en organisant diverses activités. Cette offre vient compléter celle de la Roselière.

Une aide temporaire a été apportée à une famille.

SYMAPAK :

La réunion du comité syndical a lieu ce jour. Il en sera rendu compte lors de la prochaine séance.

SCoT Colmar Rhin-Vosges :

Il s'est réuni la semaine dernière pour débattre notamment sur les orientations budgétaires 2025. Au cours de cette réunion, le maire de Seebach (67) a présenté les aménagements urbains réalisés dans sa commune.

Territoire d'Énergie Alsace (TEA) :

Le comité syndical s'est réuni le 3 décembre dernier. TEA a posé sa candidature au programme ACTEE+ -Fonds CHÊNE, qui accompagne les collectivités territoriales en fournissant une aide à la décision en amont des travaux de rénovation énergétique de leur patrimoine bâti et autres actions d'économies d'énergie. L'offre « Happy Gaz », subvention destinée aux collectivités, aux particuliers et aux « petits professionnels » de 158 communes desservies par GRDF, qui choisissent une solution de chauffage gaz performante, se poursuivra en 2025.

Syndicat mixte de l'III :

Le comité du syndicat mixte de l'III a effectué une visite du chantier de stabilisation des berges de l'III par enrochement à Illhaeusern. En effet, quand l'III est en crue, cette commune connaît souvent des inondations. À noter qu'un consensus a été trouvé afin de pouvoir poursuivre les travaux dans le cours d'eau malgré la présence de mulettes, une espèce de moule d'eau douce protégée. À noter également, le budget de 975.000 € alloué chaque année à l'entretien des digues.

M. Stéphane FRANCK évoque les l'état des "anciens ponts" sous les routes Andolsheim-Sundhoffen et Andolsheim-Fortschwihr. Ces ponts sont actuellement obstrués, empêchant l'écoulement de l'eau en cas d'inondations. Réalisés et entretenus par nos prédécesseurs, avec moins de moyens mécaniques qu'aujourd'hui mais certainement plus de bon sens, ils avaient de bonnes raisons de maintenir ces évacuations d'eau efficaces. Selon lui, en cas de rupture de digue ou de pluies diluviennes (de plus en plus fréquentes en Europe) ces ponts permettraient une évacuation plus facile de l'eau. En l'absence d'évacuation, l'eau risquerait de stagner dans notre village, mettant en péril nos caves et nos maisons.

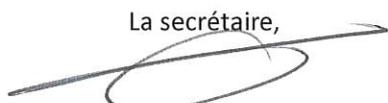
Colmar Agglomération :

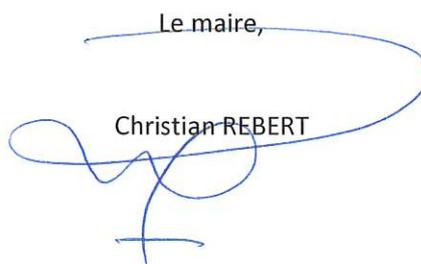
Colmar Agglomération, dans le cadre du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés, renouvelle l'opération « des poules pour réduire les déchets » en 2025. Dans le but de réduire à la source les déchets des ménages, elle propose gratuitement aux usagers possédant un poulailler et un espace pour les accueillir, un couple de poules pondeuses. Cette année, comme l'année dernière, une seule race de poule (la poule rousse) sera proposée à l'adoption.

Point 6 - Divers

Mme ROSINA partage sa déception concernant le manque de respect et d'incivilités à l'encontre de la Bibliobox. Des dégradations ont été constatées et des débris y ont été découverts.

La séance est levée à 21h08.

La secrétaire,

Alexa FORNARA

Le maire,

Christian REBERT